

entourant 2 200 hectares, ou deux biches ont été découvertes mortes, coincées entre les mailles.

Agir, mais comment ?

Le constat est donc amer.

Pour un agent de l'Office Français de la Biodiversité, le combat est perdu.

Selon ce dernier, la complicité passive des élus, leur manque de courage, les intérêts personnels et le verrouillage du système sont autant de freins à une véritable politique d'intérêt général.

« La France n'est pas une démocratie, c'est une lobbocratie, s'enflamme notre interlocuteur. En Sologne, il y a des propriétaires qui s'enferment pour superposer les rangs de sangliers tués, et d'autres qui s'enferment pour ne plus en avoir... »

Le député François Cormier Bouligeon, lui, a décidé de se saisir du dossier.

« La France n'est pas une démocratie, c'est une lobbocratie ! »

**Un agent solognot
de l'Office français de la Biodiversité**

De son propre aveu, « le Berrichon (qu'il est) est scandalisé, le parlementaire agit. » Pour lui, cette vision de la Sologne défigurée est insupportable. Pollution visuelle, impact sur la faune et la flore, conséquences dramatiques en cas d'incendie, risques d'épidémie, éthique de la chasse bafouée...

En votant le SRADDET, la région Centre-Val de Loire a, dit-il, pris ses responsabilités, mais ce parlementaire du Cher souhaite aller plus loin. Pourtant, la question se pose encore entre interdire la chasse en enclos – ce qui a sa préférence – ou faire appliquer le droit commun dans ces propriétés closes. « Il faut bien paramétrer la loi pour ne pas tomber dans deux pièges, ceux de l'anti-propriété et de l'anti-chasse. Ici, nous parlons d'abattage massif réservé à des privilégiés fortunés, ce qui n'a rien à voir avec la chasse. »

La volonté de l'élu est de déposer un projet de loi en automne, dans l'espoir de faire tomber les grillages. « Il faut que les grands propriétaires comprennent qu'ils peuvent parfaitement inviter leurs partenaires pour leur business, et qu'ils le feront avec d'autant plus de passion s'ils respectent la notion d'aléa qui renforce tout l'attrait de la chasse », affirme François Cormier Bouligeon. En Sologne, l'agacement ne cesse cependant de galoper, malgré toutes les « bonnes volontés ».

LE DONNANT-DONNANT DE GUILLAUME PELTIER

Député de Loir-et-Cher, Guillaume Peltier est évidemment concerné par le sujet des clôtures autour des propriétés. Au conseil régional, il dit avoir, ces derniers mois, porté une loi qui doit limiter l'engrillagement : « Les grillages ne doivent pas faire plus de 1,20 m de hauteur et ils doivent être fabriqués avec des matériaux naturels. »

Pour les prochaines années, Guillaume Peltier lance aussi une autre proposition : la « création d'un corps de gardes-chasse pour surveiller les intrusions dans les propriétés ».

Celui-ci pourrait être porté par la Région Centre-Val de Loire et serait activé sous forme de volontariat : les propriétaires bénéficieraient de ce « service » mais, en contrepartie, s'engageraient à se désengrillager en partie. « Je dis aux propriétaires que c'est une loi d'équilibre, affirme Guillaume Peltier. L'un d'eux m'a même assuré, après que nous avons discuté, qu'il envisageait de se désengrillager à hauteur de 30 ou 40 %. »

À QUOI BON ?

Pour Marie Louis, le niveau est celui de la maternelle pour tous ces grands patrons.

« C'est à celui qui aura la plus grosse, juge-t-elle. Forestier (camions frigorifiques), lui, est à 1 600 hectares clos. Pareil pour Dassault si on accumule toutes ses propriétés... »

Malgré leur sourcil, les Louis sont furax...

